

### Danse classique

RÉF | 563

### **OBJECTIF ET CONTENU**

### **Objectif**

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir <u>site de la Fédération Wallonie-Bruxelles</u>).

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

### **Programme**

**Cours de base :** danse classique + qualifications.

Cours complémentaire : barre au sol.

Voir le programme détaillé sur le site <a href="http://www.aca-uccle.be">http://www.aca-uccle.be</a>

# Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit <i>(plusieurs types d'attestation sont délivrés)</i>

### Type de formation

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

### ORGANISATION

Durée

Variable, selon la filière.

**Horaire** 

au minimum une fois par semaine

Début

Septembre

Coût

221 € (plus de 18 ans) - Coût réduit : 89 € (entre 12 et 18 ans)

ou gratuit (moins de 12 ans, CCI ou RI) -



### CONDITION D'ADMISSION

# Prérequis administratifs

L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.

#### **Connaître**

Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

### Remarques

Les cours se composent comme suit :

A- Les cours de base. Ils comprennent 2 cycles de cours :

1) 1er cycle : - La filière de formation (2h/semaine)

2) 2ème cycle : - La filière de qualification (2h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un certificat **OU** 

- La filière de transition (5h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un diplôme.

Les filières de formation et de qualification constituent le cycle d'études complet destiné à tout public et dont l'objectif prioritaire est l'acquisition progressive d'une formation culturelle et artistique de base. La filière de transition prépare l'élève à l'enseignement supérieur artistique.

**B- Les cours complémentaires.** Optionnels ou obligatoires suivant les cas. Certains modules peuvent aussi être suivis indépendamment des cours de base.

#### **Annexes:**

Av des Eglantiers, 21 Av Homborchveld, 34 Rue Edith Cavell, 29 Rue Jean Benaets, 74

### **EN PRATIQUE**

# Pour s'informer et postuler

Inscrivez-vous à partir du mois de juin.

#### **Organisme**

**RÉF: 563** 

Académie de musique d'Uccle

Rue du Doyenné 60 1180 Uccle Tél: 02 343 30 63

http://www.aca-uccle.be/

Document imprimé le 20/04/2024 à 15:56 Màj le 20/07/2023 à 12:18 par MW



RÉF: 563